

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale									
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :							
19/01/2021	20/01/2021	f09321p0008							
	4 1 19 17 1 1 1								
1. Intitulé du projet									
Restauration du torrent du Chagne à Guille	estre (03)								
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou e	des) pétitionnaire(s)							
2.1 Personne physique									
Nom	Prénom								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	Communauté de communes du Guillestr	ois-Ouevras							
	Nom, prénom et qualité de la personne Monsieur Dominique MOULIN, président								
habilitée à représenter la personne morale									
RCS / SIRET 2 0 0 0 6 7 4	5 2 0 0 0 4 1 Forme juridic	que EPCI à fiscalité propre							
RC3 / 3IREI 2 0 0 0 0 7 4	5 2 0 0 0 4 1 Forme jundic	ane cranscance propre							
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1									
2. Carlé a avia (a) a muli a abla (a) du da bla au das a avila ad avilà vas annayé à l'ambala D. 100.0 du acada da l'ambana anna da b									
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet									
Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie									
N° de catégorie et sous-catégorie		d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)							
10. régularisation des cours d'eau	- IOTA conduisant à modifier les profils en								
	longueur supérieure à 100m								
		ques autres que végétales vivantes sur une							
25 1	longueur supérieure à 200 m	A CP control to the control of the c							
25.b	- entretien des cours d'eau dont le volume	de sediments extraits au cours d'une							
	année est supérieure à 2000 m3								
	4. Caractéristiques générales du projet								
	4. Caraciensilques generales du projet								

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il est prévu de réaliser les opérations suivantes, décrites de l'amont vers l'aval du cours d'eau :

- Au niveau de l'abattoir intercantonal,
- l'aménagement des deux seuils en rampe d'enrochements ;
- le confortement des berges ;
- De la confluence avec le torrent des Chalps au pont de la RD902a,
- la reprise des protections de berge en rive gauche à l'aide d'enrochements ;
- l'élargissement du torrent sur une trentaine de mètres en rive droite emplacement réservé inscrit dans le PLU de la commune de Guillestre et la protection de la nouvelle berge grâce à des techniques végétales ;
- Sous le pont de la RD902a,
- la suppression du seuil du Villard créant un obstacle à l'écoulement de l'ordre de 2 mètres de hauteur sur la totalité de la largeur du lit ;
- la reconnexion de la prise d'eau en rive gauche alimentant le canal de la Rase.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du torrent du Chagne dans la traversée des campings vise deux grands objectifs :

- Restaurer le transit sédimentaire transport des matériaux présents dans le lit et la continuité biologique montaison et dévalaison de la truite et du chabot peuplant le torrent notamment grâce à la suppression de la chute du seuil du Villard de l'ordre de 2 m et de l'aménagement d'une rampe en enrochements englobant les deux seuils plus en amont;
- Réduire les risques de débordement en cas de crue. Le premier débordement est actuellement observé pour une crue décennale sans réhausse du fond du lit; l'objectif étant de passer à une crue cinquantennale dans la même situation. La vitesse des écoulements du camping vers la zone artisanale du Villard sera également réduite de 38 à 2 m3/s.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en période d'étiage et hors période de fraie c'est-à-dire fin d'été/début d'automne.

Les modalités de dérivation des eaux et les pêches de sauvetage seront définies préalablement avec les services de police de l'eau.

Les matériaux excédentaires seront dans la mesure du possible réinjectés sur place ou à proximité selon des modalités définies préalablement.

Les travaux se dérouleront de la manière suivante sur le site du Villard :

- destruction du seuil et du canal de la prise d'eau à l'aide d'un brise roche hydraulique
- évacuation des matériaux
- reconstruction du canal et de la prise d'eau abaissés de 2 m
- terrassement de la berge en rive gauche
- arasement de la dique en rive gauche
- confortement des protections de berges en rive gauche
- creusement et élargissement du lit en rive droite sur 10 m de largeur avec création d'une risberme
- évacuation des matériaux
- reprise des berges en technique végétale

Au niveau de l'abattoir, les travaux consisteront à créer une rampe en enrochement avec une échancrure en V de 3,2 m de largeur et 0,40 m de profondeur; les enrochements seront pentés à 6 % afin de permettre la montaison des truites pour un débit de 3,7 m3/s (QMNA5). Les travaux s'effectueront section par section en raison de la problématique de la stabilité des ouvrages latéraux qui seront également renforcés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux réalisés ne nécessiteront pas de maintenance particulière hormis l'entretien régulier de la végétation qui revient aux propriétaires riverains du cours d'eau conformément au code de l'environnement d'une part et à l'entretien de la prise d'eau du canal qui reviendra au gestionnaire de celle-ci. Néanmoins, une inspection annuelle sera réalisée par le maître d'ouvrage des travaux afin d'identifier d'éventuelles défaillances.

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
le cas échéant: - autorisation de défrichement - DUP - dérogation pour destruction d'espèc	es protégées
	projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées
hauteur de chute à supprimer longueur de lit élargi largeur de lit après élargissement volume de matériaux à extraire rétablissement de la continuité écolog	deurs caractéristiques 2 m 350 m 30 m 20 000 m3 1500 m
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long°'"_ Lat°'"_
Guillestre, route des campings parcelles zone amont: AB199, H133, H709, H748 et H749 parcelles zone aval: AL194, AL117, AL119, AL121, AL124, AL125, AL126, AL127, AL128, AC84, AC85 et AC89	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Long. 06°38'27" Lat. 44°39'30" Long. 06°37'36" Lat. 44°39'35" Communes traversées:
•	loignez à votre demande les annexes n° 2 à 6
	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	projet et

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		à proximité de: - abords de la place forte de Mont-Dauphin (site classé) - centre ancien et zone paysagère de Guillestre (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) - périmètre délimité des abords du centre bourg de Guillestre (monument historique)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		bordures de cours d'eau "La Chagne étroite à Guillestre" et "La Chagne à la confluence du Guil"

			PPRN approuvé en date du 01/08/2003
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Steppique durancien et queyrassin (FR9301502)
D'un site classé ?	X		à proximité du site inscrit "Rocher et village de Mont-Dauphin"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

·	oléter le tableau suiva	nt : Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
inciden	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	другесте2 sommanement rumpact potentiel
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	\boxtimes		volume de matériaux alluvionnaires extraits de l'ordre 20 000 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Les travaux seront réalisés en dehors de la période de fraie pour limiter d'éventuelles perturbations des zones de frayère. L'objectif premier du projet est de restaurer la continuité biologique.
Milieu naturel			X	habitats recensés: - forêts des terrains humides: boisement des bords de cours d'eau à frêne élevé, peuplier noir et aulne blanc - milieux anthropiques: friche Un diagnostic écologique sera réalisé dans le cadre du projet pour identifier d'éventuelles espèces protégées; à ce stade, il n'est apparu aucun impact potentiel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		zone rouge du PPRN en ce qui concerne le risque inondation (crue torrentielle) : le présent projet vise à réduire ce risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		reprise du lit du torrent sur une bande de 10 m de large de terrain boisé
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non × Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né un L'o	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les etégatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join le annexe traitant de ces éléments): bjectif même du projet vise à améliorer le fonctionnement naturel du cours d'eau et donc à réduire voir supprimer les effe gatifs sur l'environnement induits par la présence des seuils notamment.	ndre
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati Environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
Pro	ojet inscrit au PAPI d'intention du bassin versant du Guil puis au PAPI complet signé en 2019 et constitué de 3 ouvrages Entifiés comme obstacles à l'écoulement, il a un double objectif à vocation environnementale en faveur de la restauration c	du.
mi	lieu naturel aquatique et de la limitation des risques naturels d'inondation tout en n'engendrant pas de nouveaux impacts	
l'er	nvironnement à long terme. De ce fait, il semble que ce projet puisse être dispensé d'une évaluation environnementale.	
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.	.1 Annexes obligatoires	
	1 Annexes obligatoires Objet	
8.	.1 Annexes obligatoires	X
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage de la comme della	ou pétitionnaire
--	------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fail à Guillestre

le,

- 7 JAN, 2021

Signature



Le Président Dominique MOULIN